

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **MARDI 16 MAI 2023**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4**

Le 16 mai 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurent CHELLE donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Gérard MATTIS

### **EXCUSÉS**

Bourg Saint Maurice : Cécile UTILLE-GRAND

Séez : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Thierry GAIDE**

**2023-71**

## **SEJOUR ADOLESCENTS ETE 2023 - AU BORD DU LAC LEMAN**

Dans le cadre des politiques contractuelles et du projet éducatif de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, le service jeunesse a pour objectif de promouvoir des séjours à destination du public adolescent. Ces séjours sont l'occasion de proposer des vacances aux jeunes à un tarif attractif pour leurs familles, de faire participer les jeunes aux tâches de la vie quotidienne (vivre ensemble), de prendre leurs avis dans la construction du séjour et enfin, de leur faire découvrir des activités autres que celles praticables dans leur propre environnement. Les jeunes doivent être impliqués le plus possible dans la construction du séjour, ce qui nécessite leurs présences obligatoires à des réunions de préparation des séjours. Ainsi, il est proposé un séjour pour l'été 2023.

### **SEJOUR : AU BORD DU LAC LEMAN**

Public : 11 ans (scolarisés au collège) / 17 ans

Nombre de participants : 16 jeunes et 3 encadrants

Encadrement : personnel permanent + animateur saisonnier

1 directeur bafd

2 animateurs bafa

Date :

Départ : lundi 7 août 2023, 8h rue de Pinon

Retour : jeudi 10 août 2023, 19h rue de Pinon

Destination : Lac Lemman (Thonon-Les-Bains)

Logement : sous tente en camping

Camping du Lac Noir

Avenue de Senevulaz

74 200 Thonon-Les-Bains

Repas : la composition des menus et la confection des repas sont à la charge des jeunes et de l'équipe d'animation dans le respect de l'équilibre et de l'hygiène alimentaire.

Activités :

- Initiation Catamaran
- Visite de Lausanne (ville et musée Olympique) avec la traversée du Lac en bateau
- Aquaparc de Bouveret
- Visite de l'usine d'embouteillage d'Evian
- Baignade

Réunion d'informations familles :

Vendredi 28 juillet 2023 (16h/18h avec les jeunes ; 18h/19h avec les parents)

**Tarifs :**

Budget total : 4 551 €

Coût par jeune : 584.44 €

**Grille tarifaire :**

QUOTIENTS	TRANCHES	TARIFS EN €
QF 1	0 < 600	56
QF 2	600 < 800	85
QF 3	800 < 1000	113
QF 4	1000 < 1200	142
QF 5	1200 < 1400	170
QF 6	A partir de 1400	199
Hors CCHT		584

**Variable tarifaire :**

La communauté de communes de Haute-Tarentaise est en attente d'une subvention du Département pour le financement de ce séjour. Cette subvention doit être répercutée sur le coût du séjour pour les familles. Dans ce cas de figure, les familles seraient informées des nouveaux tarifs applicables :

Budget total : 2 951 €

Coût par jeune : 284.44 €

**Grille tarifaire :**

QUOTIENTS	TRANCHES	TARIFS EN €
QF 1	0 < 600	36
QF 2	600 < 800	55
QF 3	800 < 1000	73
QF 4	1000 < 1200	92
QF 5	1200 < 1400	110
QF 6	A partir de 1400	129
Hors CCHT		284

**Inscription :**

Du 5 au 19 juin 2023

La totalité du montant du séjour est réclamée à l'inscription (possibilité d'étaler le paiement en trois fois maximum).

En cas d'annulation du séjour par l'organisateur (la communauté de communes de Haute-Tarentaise), les familles seront intégralement remboursées ; En cas d'annulation de la famille, l'organisateur remboursera l'intégralité des sommes versés dans la mesure où la place laissée vacante soit honorée par une autre famille ou, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois. A l'exception de ces conditions, les sommes engagées seront conservées par l'organisateur.

En cas de renvoi d'un jeune du séjour pour des motifs graves, les frais de retour sont à la charge de la famille, et aucun remboursement du séjour ne pourra être réclamé à l'organisateur.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les conditions de déroulement du séjour *Au bord du Lac Léman*.
- **AUTORISE** le Président à organiser le séjour *Au bord du Lac Léman*.

**Le Président,**

**Yannick AMET**

